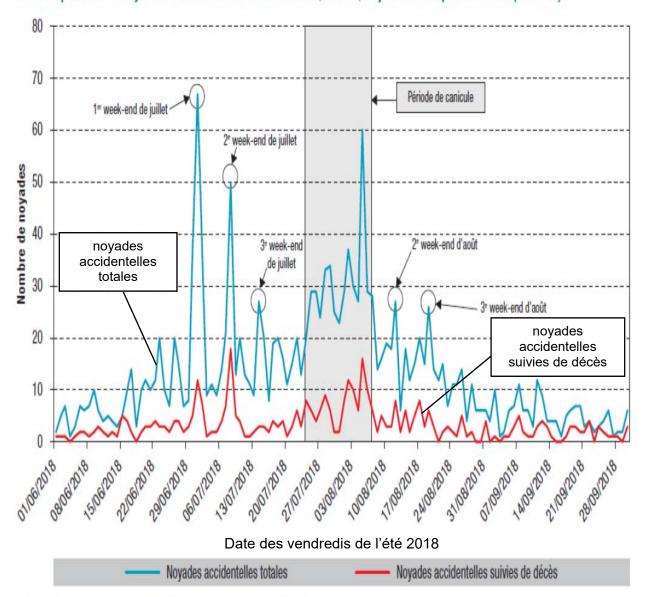
Extrait du rapport du Ministère des Sports, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Chaque année est marquée, dans notre pays, par son lot de drames liés aux noyades. La gravité et le caractère récurrent de cette situation inquiètent et interpellent.

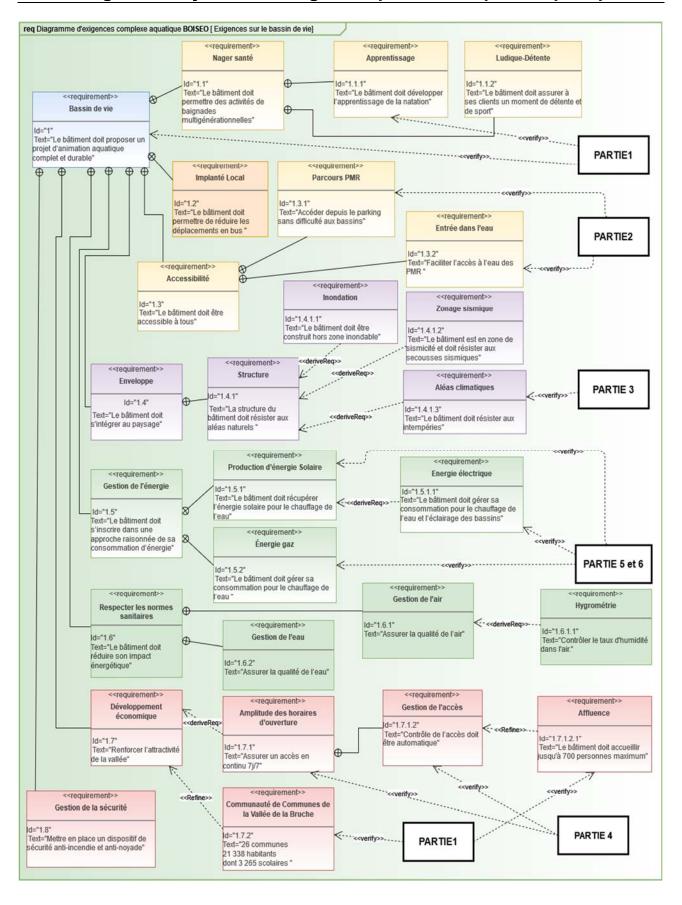
Nombre quotidien de noyades accidentelles durant l'été 2018, France, 1er juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)*



^{*} Il n'y avait pas d'information sur la date de la noyade pour 1 personne.

22-2D2IDACME1 11/32

DT2 - Diagramme SysML des exigences pour le complexe aquatique



22-2D2IDACME1 12/32

DT3 - Stationnement - accès extérieur - texte règlementaire

Etape 2

•

Parvis et entrée

326.15 Echelle: 1/180 325,62 325,62 325,18 Zone 2 325,18 φ 3 Indication de l'altitude du point 324,73 Signalisation verticale

Extraits de l'arrêté du 20 avril 2017

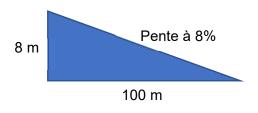
Place de parking

- Une place de stationnement adaptée est aisément repérable par tous à partir de l'entrée du parc de stationnement, elle est positionnée, dimensionnée et équipée de façon à permettre aux personnes titulaires de la carte « mobilité inclusion » et en particulier à une personne en fauteuil roulant ou à son accompagnateur, de stationner son véhicule au plus proche d'un cheminement accessible conduisant à une entrée ou une sortie de l'établissement.
- Les places adaptées destinées à l'usage du public représentent au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public. Le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure. Au-delà de 500 places, le nombre de places adaptées, qui ne saurait être inférieur à 10, est fixé par arrêté municipal.
- La largeur minimale des places adaptées est de 3,30 m et leur longueur minimale est de 5 m.

Cheminements

- Un cheminement accessible permet d'accéder à l'entrée principale, ou à une des entrées principales, des bâtiments depuis l'accès au terrain.
- Les cheminements doivent être de préférence horizontaux.
- Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % est aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :
 - jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m ;
 - jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m.
- Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.
- Le palier de repos permet à une personne debout mais à mobilité réduite ou à une personne en fauteuil roulant de s'arrêter; il correspond à un espace rectangulaire de dimensions minimales 1,20 m × 1,40 m.

Rappel: calcul d'une pente



22-2D2IDACME1 13/32

DT4 - Auvent sur l'entrée

Mise en situation :



Source AP-MA

Modèle de chargement adopté pour le poteau :

I ↑ F

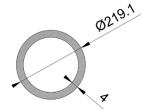
avec:

- $F = 1,35 \times G + 1,5 \times Sn$;
 - o surface d'auvent reprise par le poteau : S = 34,76 m²;
 - o G = action permanente en kN (due au poids des éléments) sur S, résultante de $g = 0.28 \text{ kN} \cdot \text{m}^{-2}$ s'appliquant sur 1 m² d'auvent ;
 - o Sn = action de la neige en kN sur S, résultante de sn = $0.45 \text{ kN} \cdot \text{m}^{-2}$ s'appliquant sur 1 m² d'auvent ;
 - o 1,35 et 1,5 coefficients de sécurité appliqués au chargement.

Tube retenu: diamètre : 219,1mm

Épaisseur: 4mm

Section: 2703 mm²



Matériau:

Ce poteau est en acier S235 : sa limite élastique vaut Re = 235 N·mm⁻² (ou MPa)

22-2D2IDACME1 14/32

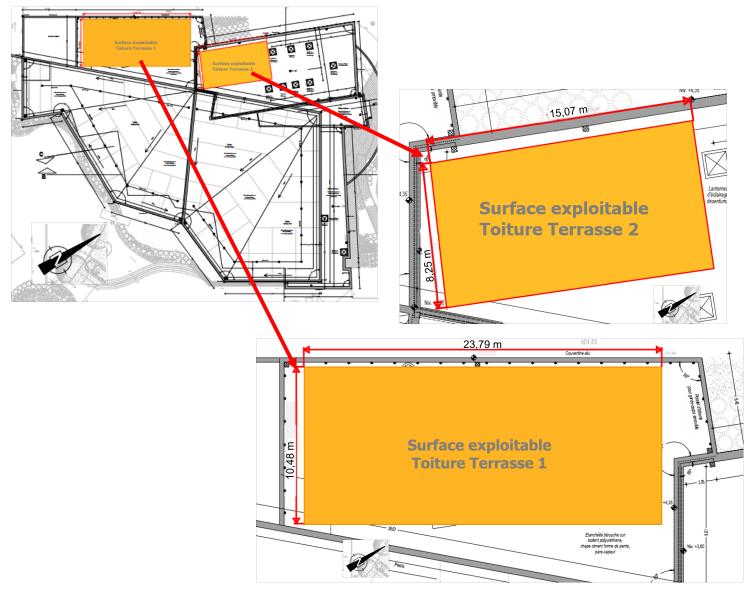
DT5 - plans toiture piscine Boiséo

Photo aérienne réalisée durant le chantier

Source: https://www.google.fr/maps/



Plans toitures piscine Boiséo

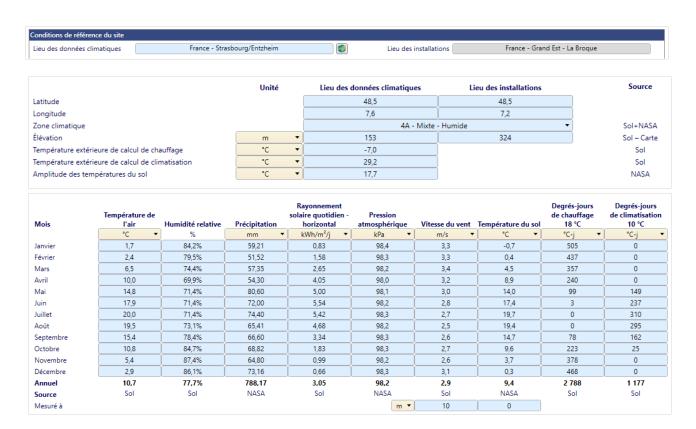


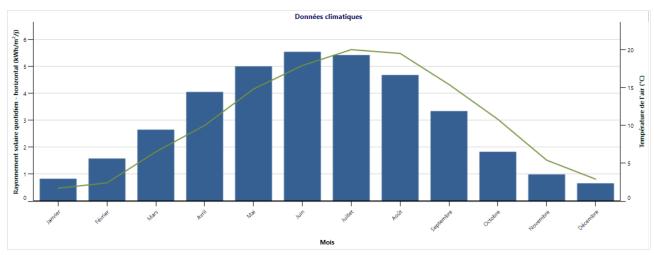
22-2D2IDACME1 15/32

DT6 -Conditions climatiques de référence à La Broque

Les données statistiques ci-dessous permettent de connaître l'apport d'énergie solaire moyen par mois et par année d'un lieu géographique.

Les données ci-dessus concernent la ville de « La Broque » où est implantée la piscine Boiséo





22-2D2IDACME1 16/32